



D  PISTAGE ET CONTR  LE ALCOOL  MIQUE SUR LA ROUTE : LA COUR DE CASSATION CONSACRE LA TH  ORIE DU SUPPORT N  CESSAIRE

Le 22 octobre 2013, la Chambre Criminelle a rendu un arr  t important en mati  re de conduite sous l'empire d'un   tat alcoolique en jugeant que l'irr  gularit   du d  pistage entra  ne la nullit   de tous actes subs  quents, et donc des v  rifications   thylom  triques.

En l'esp  ce, le pr  venu avait   t   contr  l   par la police municipale puis soumis    un d  pistage    l'aide d'un   thylotest qui se r  v  lait positif. Il soufflait alors dans un   thylom  tre qui r  v  lait un taux de 1,22 mg/l d'air expir  . La Cour d'Appel de Caen le condamnait apr  s avoir constat   que le d  pistage   tait ill  gal, les Agents de police municipale n'ayant pas agi sur instructions ou sur ordre d'un Officier de police judiciaire (articles L. 234-3, L. 234-9 du Code de la route ; article 21 du Code de proc  dure p  nale).

La Cour de Cassation a cass   l'arr  t, non en ce que la Cour avait donn   raison au pr  venu sur l'irr  gularit   du d  pistage, mais car elle n'avait pas annul   les v  rifications   thylom  triques qui   taient la cons  quence du d  pistage irr  gulier

au visa de l'article L.234-4 du Code de la route.

C'est la cons  cration de la « th  orie du support n  cessaire » bien connue des avocats plaidant r  guli  rement le droit de la route et le droit p  nal. Un acte irr  gulier entra  ne la nullit   de tous les actes dont il est le support.

D  s lors, tout d  pistage qui sera d  clar   nul devra entra  ner, de facto, la nullit   des v  rifications   thylom  triques.

C'est un nombre important de proc  dures qui pourrait   tre annul  .

Pour autant, ces vices de forme, peu connus du grand public, n  cessitent d'  tre plaid  s devant le tribunal correctionnel ou la juridiction de proximit  , le cas   ch  ant.

Pour ce faire, il est important de refuser les jugements dits de « CRPC » (ou plaider coupable), qui emp  chent de plaider ces nullit  s et donc, de vous faire relaxer.

Ma  tre Antoine R  gley
Avocat au Barreau de Lille